

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Extension de la maison de l'enfance – Consultation de maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire est autorisé à lancer une consultation d'architectes. Un jury de sélection auditionnera les candidats admis et proposera à l'assemblée délibérante de retenir l'offre jugée la mieux disante en tenant compte des critères suivants : Rémunération et missions proposées (20%), méthodologie de travail envisagée par l'équipe (60%), capacité de l'équipe compte tenu du respect du planning prévisionnel (20%).

II.2. Extension de l'école publique – Relance de consultation pour le lot n°1

L'entreprise Dénéchère de Jallais, titulaire du lot 1 « Terrassement – Gros Œuvre » du marché de travaux d'extension de l'école publique a tout récemment été mise en liquidation judiciaire. Afin de ne pas occasionner de retard important dans le déroulement du chantier, il est décidé de relancer une consultation pour l'attribution de ce lot. La procédure proposée est identique à celle choisie lors de la consultation initiale.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Redevance spéciale déchets non ménagers – Convention avec la CAC

La commune est assujettie à la Redevance Spéciale Déchets (RSD) appliquée pour une production, de déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, supérieure à 1 000 litres. Le montant annuel de la redevance spéciale déchets représente une somme d'environ 3 500 € et une convention sera passée avec la Communauté d'Agglomération du Choletais à cet effet.

III.2. Rapport d'activité 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Le Syndicat Intercommunal pour l'Adduction des Eaux de la Loire, auquel la commune a adhéré le 24 août 1988, a approuvé le 26 juin 2015 son rapport annuel (année 2014) sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le conseil municipal en prend acte.

IV. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

IV.1. Modification n°1 au budget 2015

Des modifications sont apportées au budget afin d'ajuster des crédits ouverts et d'ouvrir des crédits complémentaires pour certaines opérations. Les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement à 57 000 euros et en section d'investissement à 196 000 euros.

IV.2. Modification du règlement interne de la commande publique

Le seuil de dispense de procédure de mise en concurrence est passé par décret de 15 000 € HT à 25 000 € HT. Il est donc décidé de tenir compte de ce relèvement de seuil de dispense de procédure dans le règlement interne de la commande publique.

IV.3. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Préfet de Maine et Loire a adressé au maire un avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) le 29 mai 2015, qui a fait l'objet d'un avis défavorable par délibération n°09-060715 en date du 6 juillet 2015.

Ce projet prévoit la fusion de la CAC, des Communautés de Communes du Bocage et du Vihierois-Haut-Layon, plusieurs options étant possibles pour cette dernière (dissolution et scission de la Communauté de Communes, création d'une commune nouvelle...).

Le conseil municipal décide de se prononcer défavorablement sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal au motif qu'il ne correspond pas au bassin de vie existant et ne permet pas d'assurer une pleine solidarité financière et territoriale. Le conseil s'oppose également à la création d'un syndicat départemental d'eau qui desservirait le territoire choletais, et dont aucune étude ne démontre à ce jour les apports.

IV.4. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015 – 2018

Le contrat Enfance Jeunesse (CEJ) souscrit entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté d'Agglomération du Choletais et les communes de la CAC est arrivé à échéance et est proposé pour être renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans.

Il est décidé de le reconduire, à La Séguinière, pour la période 2015/2018, pour les actions suivantes :

- Multi accueil (halte-garderie + crèche)
- Accueil de loisirs périscolaire
- Accueil de loisirs extrascolaire (CLSH)
- Animation de la pause méridienne
- Poste de coordination

IV.5. Convention pour l'exercice d'activité d'une AVS sur le temps d'activité périscolaire

A La Séguinière, la direction des services départementaux de l'éducation nationale emploie une salariée pour assister une enfant en situation d'handicap scolarisée à l'école élémentaire privée. Or, dans le cadre sa mission, cette AVS, accompagne l'élève handicapée en dehors de l'établissement scolaire, notamment à la cantine pendant le temps du midi.

Aussi, afin d'assurer un juste partage des responsabilités et garantir juridiquement l'activité de l'AVS, une convention est passée avec la direction académique des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire, propose de passer une convention.

IV.6. Subvention 2015 – Ventilation du budget formation des associations

Afin de financer les frais de formation d'associations, il est décidé de ventiler une partie des crédits votés lors du vote des subventions sur la ligne « Divers non affecté » de la façon suivante :

- St Louis Basket : + 2 333,00 (soit un total annuel de 27 333 €)
- Séguisingers : + 41,00 (soit un total annuel de 741 €)

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

Dit que la commission des finances s'est réunie le mercredi 28 octobre pour préparer la décision modificative n°1 au budget. Au cours de cette réunion la commission a examiné les différents tarifs communaux appliqués en 2015 et qui sont susceptibles de faire l'objet d'une révision en 2016.

V.2. Yolaine BOSSARD :

Fait part des sujets discutés récemment concernant le développement durable en abordant des aspects différents, environnemental, social et économique.

S'agissant du volet environnement, il faut signaler que les différentes opérations menées telles que le principe de désherbage dans la commune, le fleurissement en pied de mur, l'acquisition d'outillage léger avec recharge portative sont des choix qui vont dans le sens d'une réduction des produits phytosanitaires utilisés et un travail acceptable pour les employés de la commune. Nous avons toutefois besoin de la participation des habitants pour le désherbage sans produit, en limite de propriété.

Une opération nettoyage de la nature a été, par ailleurs, réalisée avec les enfants de l'école Notre Dame le vendredi 16 octobre. C'est une initiative d'actualité au moment où, au niveau mondial, la 21ème conférence des partis, la COP21 va débiter le 30 novembre à Paris.

Le concours des maisons fleuries contribue, pour sa part, à l'embellissement de la commune depuis 2009. Il prend en compte des critères de jardinage au naturel : paillage, espèces vivaces de préférence, et espèces locales économes en eau. La commission a décidé de le poursuivre mais tous les deux ans : prochain concours donc en 2017.

Un plus pour les déchets : le recyclage des piles. En concertation avec Valor 3E, Serge Guinaudeau et moi-même proposons ce recyclage des piles en partenariat avec La société Corépile. Recycler les piles c'est facile et c'est utile. 80% des métaux sont réutilisés pour fabriquer de nombreux objets : ciseaux, tôle, arrosoirs...

Le parcours éco-citoyen est organisé cette année pour 64 élèves de CM2 sur le thème de la solidarité avec le Burkina Faso. La 2ème étape de ce parcours se déroulera le mardi 1/12 à 16h30, au programme : dialogue avec les Acteurs de la commune, l'aspect solidarité sera animé par l'association Amitié Sandogo La Séguinière. Le second aspect envisagé « gaspillage alimentaire » sera proposé l'année prochaine. Les élèves de CM2 vont découvrir la vie d'un enfant de leur âge à Sandogo (vidéo au théâtre) puis répondront à un quizz et échangeront des correspondances avec leurs camarades africains.

Le marché du mercredi matin continue à offrir aux habitants des produits frais, et de qualité. Selon le planning préétabli les commerçants seront heureux d'accueillir leur clientèle tout au long de ce dernier trimestre de 8h30 jusqu'à 12h30, sur la place de la mairie. Un marché exceptionnel de Noël aura lieu le 9 décembre, comme chaque année. Vous y trouverez des petits cadeaux solidaires, artisanaux, et variés. Le vin chaud sera servi à 11h00 place de la mairie afin de fêter Noël dans la convivialité. Vous y êtes cordialement invités.

V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part des différents dossiers évoqués lors de la commission Urbanisme et Travaux du 29 octobre et qui ne font pas partie des délibérations inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal :

- Présentation du projet d'éclairage du chemin piétonnier du complexe sportif Pierre de Coubertin pour lequel l'offre de l'entreprise NOVEA a été retenue pour un montant de 21 800 € HT. Le Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire assurant la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, la commune n'aura à sa charge qu'une partie du coût. Une délibération sera proposée lors du prochain conseil.
- Le SIEMML va par ailleurs prochainement faire intervenir l'entreprise chargée de réaliser l'extension du réseau d'éclairage public rue des Myosotis.
- En ce qui concerne le programme voirie, des quantités d'enrobés supplémentaires, plus de reprise de bordures et ajout de marquage en résine gravillonnée nécessitent un avenant au marché de 6 965 € (soit environ +13,2%) pour lequel l'avis du conseil est sollicité.
- La commission a donné un avis favorable à ce que les habitations du lieu-dit « Les Landes Paisseaux » disposent d'une numérotation de voirie. Si le conseil en est d'accord, ce dossier fera prochainement l'objet d'une numérotation.
- Des aménagements de voirie demandés par des particuliers ont été chiffrés et sont à l'étude. Dans le plus part des cas, ces aménagements font l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par les riverains.

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Donne le compte-rendu des conseils d'école auxquels elle a assisté :

Pour la maternelle, des effectifs chargés mais un optimisme certain dans l'attente de la nouvelle classe qu'elles espèrent intégrer au plus tôt c'est à dire en janvier.

L'école dispose d'une professeur des écoles en surnombre deux matinées par semaine ce qui est fort appréciable mais elle peut être appelée pour des remplacements ; les travaux n'ont pas généré de perturbation et les nouveaux aménagements sont appréciés.

Pour faciliter les récréations elles se sont entendues avec leurs collègues du primaire pour décaler les temps et ainsi les petits bénéficient de la cour entière ; on constate beaucoup moins d'accidents.

La question se pose de faire perdurer cette organisation au-delà des travaux ce qui remettrait en cause l'extension de la cour maternelle. Elles vont en discuter... Sinon beaucoup de projets dont celui d'une rencontre sportive d'une journée avec l'école de Saint Léger et du voyage lecture avec la bibliothèque.

En élémentaire, les effectifs sont confortables avec seulement des classes doubles CM1-CM2, on note beaucoup de décroissements entre les classes ce qui contribue à rompre la monotonie des apprentissages pour l'enfant et favorise le travail d'équipe entre enseignantes.

Au sujet des temps d'activités périscolaires, Mme EDOUARD envisage de mettre en place un comité de suivi TAP. La période d'expérimentation étant terminée, il est prévu de dissoudre le comité de pilotage et donc de mettre en place un comité de suivi qui comprendrait : le coordinateur, 2 animateurs, les 2 directrices, 6 parents (2 pour chaque école) et 2 à 3 élus suivant les bonnes volontés. Ce comité se réunirait 2 fois par an en janvier et en juin, le soir à 20 heures.

V.5. Philippe BOUCHET :

Communique les différents évènements qui ont eu lieu au cours de ces dernières semaines :

- Aperçu du calendrier 2016 proposé par la commission sur le thème : « Le Moulin de la Cour »
- Préparation du repas du personnel communal (choix des animations, réservation traiteur SAUDEAU...)

V.6. Agnès BRUCHE :

Donne le compte rendu de réunion bilan de la fête de la nature et du patrimoine.

Au niveau de la Saison culturelle, en cours, elle informe que la projection du film « Moi, moche et méchant » a battu les records de fréquentation. En revanche, Le Majordome, bien que très apprécié du public présent a attiré peu de spectateurs. La conférence sur la bataille de la Marne a, elle, réuni une cinquantaine de personnes.

Assistait le 5 novembre, à Angers, à une réunion organisée par « Art et Chapelles en Anjou » pour présenter le circuit proposé du 25 juin au 21 août 2016 qui fera notamment étape à La Séguinière. Le circuit balisé sur 6 communes conduira les visiteurs dans un parcours qui fera halte sur la commune à la chapelle Notre Dame de toute patience pour découvrir la peinture contemporaine du peintre NAM de Cholet. Il s'agit d'une double invitation car l'objectif du circuit qui draine environ 25 000 personnes (dont 3 à 4 000 attendues à La Séguinière) permet, à la fois, de découvrir la création de notre époque et de porter un regard nouveau sur notre patrimoine.

VI. AFFAIRES DIVERSES

VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain

Monsieur le maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de ventes d'immeubles situés :

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble vendu	Acquéreur	Superficie
CHEVAILLER	39 rue du Paradis	REVEILLE / JOUVE	468 m ²
MAUDET	13 allée des Meuniers	NERRIERE	767 m ²
S.C.I FEUDULO	61 avenue de Nantes	S.C.I SAUGURA	751 m ²
POUNTCHIEFF	13 rue des Amourettes	GUITTET	477 m ²
GRISARD-FONTENEAU	5 rue Cathelineau	BERTRAND-MANSION	688 m ²

VI.2. Prochaines réunions

Prochaine séance du conseil municipal : *lundi 14 décembre à 20h30*